MODELE D'ENREGISTREMENT DES PRATIQUES

Site : Année :
Zone engagée : n° ilot PAC :
Option : n° de parcelle ou autre référence (n° de sous-parc) :
Surface de l'unité de gestion : ha

Carnet de pâturage :

Parcelle	Surface de la parcelle	Type d'animaux	Nombre de jeunes	Nombre d'adultes	UGB correspondants	Entrée (date)	Sortie (date)

Bilan du chargement moyen annuel en UGB/ha/an sur l'ilot :

Fauchage: oui ☐ non ☐
Date d'intervention :
Matériel utilisé :
Fauche centrifuge : oui ☐ non ☐
Type de fourrage récolté (foin sec, enrubanné, ensilé) :
Quantité de fourrage par hectare :
Surface fauchée dans l'ilot* :

Broyage oui ☐ non ☐
Date d'intervention :
Matériel utilisé :
Broyage centrifuge : oui ☐ non ☐
Surface broyée dans l'ilot* :

Complémentation alimentaire : oui ☐ non ☐
Nature de la complémentation :
Fréquence :
Quantité à chaque apport :
Quantité totale sur la période de pâturage :

Amendement : oui ☐ non ☐
Nature (N, P, K, Ca, Mg…) :
Poids total (tonne/ha) sur la période de pâturage :
Surface d'épandage* :

Fertilisation : oui ☐ non ☐
Nature :

Poids total (tonne/ha) sur la période de pâturage :
Surface d'épandage* :
* (si surface< parc de pâturage, indiquer la zone concernée)

Mise en défens : oui ☐ non ☐
Protection des berges site à écrevisse oui ☐ autre ☐ :
Date de pose :
Date de dépose :
Localisation :
Matériel :

Evaluation par l'éleveur de la récolte de fourrage (qualité et quantité) :

Evaluation par l'éleveur de la gestion du pâturage :
Sous-pâturage ☐ Bonne ☐ Sur-pâturage ☐

Informations diverses : événement météorologique particulier, crue... (préciser) :

Pour les mesures d'entretien des arbres et de la ripisylves (un entretien pendant les 5 ans du contrat) :

Entretien des arbres et de la ripisylve : oui ☐ non ☐
Date d'intervention :
Type d'intervention :
Localisation :
Linéaire ou nombre d'arbre correspondant :
Outils utilisés :

Note sur le calcul du <u>chargement moyen annuel</u> sur une parcelle

Il vous faut :

a) Le **nombre UGB** correspondant aux bêtes que vous avez mis sur la parcelle.

Rappel des catégories et UGB correspondants :	
1 bovin de moins de 6 mois = 0,4 UGB *1 bovin de 6 mois à 2 ans = 0,6 UGB* *1 bovin de plus de 2 ans ou vache ayant vêlé = 1 UGB* *1 ovin âgé de plus de 1 an ou une brebis ayant déjà mis bas = 0,15 UGB* *1 caprin âgé de plus de 1 an ou une chèvre ayant déjà mis bas = 0,15 UGB*	*1 équidé de plus de 6 mois = 1 UGB* *1 lama âgé de plus 2 ans = 0,45 UGB* *1 alpaga âgé de plus de 2 ans = 0,30 UGB* *1 cerf ou biche âgé de plus de 2 ans = 0,33 UGB* *1 daim ou daine âgé de plus de 2 ans = 0,17 UGB*

b) Le **nombre de jours** que ces bêtes sont restées sur la parcelle.

c) Le nombre de jours de la période de pâturage autorisée, généralement il s'agit du nombre de jours dans l'année, habituellement **365**. Cette information est précisée dans la notice de la mesure.

d) La **surface admissible** de votre parcelle (il faut bien prendre en compte les taux d'admissibilité que vous avez appliquée à votre parcelle lors de votre déclaration PAC).

Densité en éléments non admissibles (« Prorata ») *Pour une zone de densité homogène*	*0 – 10 %*	*10 % – 30 %*	*30 % – 50 %*	*50 %– 80 %*	*> 80 %*
Coefficient d'admissibilité	*100 %*	*80 %*	*60 %*	*35 %*	*0 %*

Le calcul ce fait de la manière suivante :

$$\frac{a \times b}{c \times d}$$

Si vous avez mis des bêtes sur deux périodes différentes le calcul se fait de la manière suivante :

$$\frac{(a \times b) + (a' \times b')}{c \times d}$$

<u>Exemple :</u>

Sur sa parcelle de 10 ha avec une densité d'éléments non admissibles de 5%, donc admissible à 100%, M. Dupont a mis 10 génisses (de plus de 6 mois) du 20 avril au 20 juin, puis 20 mères et 20 veaux du 1er aout au 1er octobre.

10 génisses correspondent à 10 x 0,6 UGB soit 6 UGB pendant 61 jours.
Puis, 20 mères et 20 veaux, correspondant à 20 x 1 UGB + 20 x 0,4 UGB, soit 20 + 8 = 28 UGB pendant 92 jours.
(6 x 61) + (28 x 92) = 366 + 2576 = 2942

Il y a 365 jours dans l'année et la parcelle fait 10ha admissible à 100% donc : **365 x 10 = 3650**

Donc le chargement moyen annuel sur la parcelle est de :

$$\frac{(a \times b) + (a' \times b')}{c \times d} = \frac{(6 \times 61) + (28 \times 92)}{365 \times 10} = \frac{2942}{3650} = 0{,}81 \text{ UGB/ha}$$